

## Réunion de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du CSA spécial académique de Lyon

Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 de 9h à 12h

### Etaient présents :

- Les représentants du personnel membres de la FSSSCT SA :
  - Mme Cécile CHAMPENOIS, UNSA Education
  - Mme Blandine PILI, UNSA Education
  - Mme Caroline LATREILLE, UNA Education
  - M. Tanguy LINOSSIER RUABERCHERA, UNSA Education
  - Mme Ikrame BOULEGROUH, UNSA Education
  - Mme Christelle BALTAT, UNSA Education
  - Mme Hélène RIVIERE, CGT Educ'Action
  - M. Patrick ROMERO, CGT Educ'Action
  - M. Renaud SAPEY, CGT Educ'Action
  - M. Hervé LEBAS, UNSA Education
  - M. Sabri JEMOUR, UNSA Education
  - M. Yoann ARBEZ, UNSA Education
  - Mme Céline BERTHON-CHABASSIER, FNEC FP FO
- Les représentants de l'administration :
  - M. Olivier CURNELLE, Secrétaire Générale de l'Académie de Lyon
  - Mme Stéphanie DE-SAINT-JEAN, Secrétaire Générale Adjointe, DRH
  - Mme Emmanuelle THOMAS, Secrétaire Générale Adjointe, DPFSM
- Invités :
  - Mme Annabelle LECLERCQ, référente énergie régionale, DRAI
  - Mme Barbara DEROUSSIN, Adjointe au directeur des affaires et moyens généraux
  - Mme Livia DONIL, chargée de mission égalité filles-garçons et égalité professionnelle femmes-hommes
  - Mme Stéphanie COLLAUDIN, Conseillère de prévention académique
  - Dr Françoise IMLER-WEBER, médecin CTA
  - Mme Annabelle LECLERCQ, Référente énergie régionale DRAI
  - Mme Frédérique DEMAREST, MGEN

### Rappel de l'ordre du jour prévu :

1. Bilan et avancement des travaux
2. Election du ou de la secrétaire de l'instance
3. Validation du PV de la FSSSCT du 15/05/25 (sous réserve)
4. Bilan de la cellule d'écoute VSS
5. Validation du rapport de la visite de la DRAJES (sous réserve)
6. Formation des membres
7. Calendrier des FSSCT de l'année

8. Proposition d'un calendrier des visites de sites et lieux
9. Point d'information de la MGEN
10. Questions diverses

M. le Secrétaire Général de l'Académie ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint.  
Il demande s'il y a des déclarations liminaires.

(UNSA – CGT)

## 1. Bilan et avancement des travaux

Mme Leclercq énumère les travaux :

### RECTORAT de Lyon - site Marseille ("siège") :

Bilan des opérations de cet été = tout s'est bien déroulé.

- sous-sol = terminés, il reste quelques réserves à lever.
- sanitaires des étages = le désamiantage de ceux côté "Jaboulay" est terminé sans encombres, celui de ceux côté "Pasteur" sera réalisé pendant la fermeture d'hiver. Des précisions seront apportées en amont. Les travaux de plomberie et d'embellissement sont en cours pour les sanitaires du R+5 puis les travaux se poursuivront dans les autres étages ; et en en 2026 pour tout terminer.
- remplacement des ascenseurs = consultation des entreprises travaux prévus en octobre pour un démarrage des travaux en 2026. De plus amples informations seront transmises le moment venu.

### Rectorat - sites de Croix-Rousse :

- programme de mise en sûreté des 2 sites en cours de réflexion : étape de hiérarchisation des besoins, en cours.
- Hénon : les travaux avancent bien et devraient être réceptionnés cet automne.
- de Lassalle : campagne de tés de réglage et robinets thermostatiques + désembouage des réseaux terminé ce mois-ci.

### DSDEN du Rhône :

- étanchéité : suite à des fuites répétées problème en cours d'étude afin d'agir au plus tôt et avec la meilleure solution technique pérenne.
- montage en cours d'une opération de rénovation énergétique globale pour des travaux n'intervenant pas en exécution avant 2027/2028.

CIO :

- 2 priorités actuelles : déménagement du CIO Lyon Est - Villeurbanne & travaux à Givors. Pour ce dernier, la consultation de la maîtrise d'œuvre (MOE) est prévue cet automne puis après une phase d'études techniques et de MOE, les travaux interviendront en 2026. Nous n'avons malheureusement pas obtenu les crédits en 2025.

- Quelques opérations en étude ou en réflexion fin 2025/2026 sur d'autres CIO à prévoir. Mais pas de travaux à court terme, à ce stade.

M. le Secrétaire Général de l'Académie remercie Mme Leclercq.

M. Sapey demande si les travaux envisagés à l'accueil de la DSDEN du Rhône seront prévus pour cet automne, et demande si les mises en sureté de la DSDEN de l'Ain et de la Loire sont prévues, et souhaite savoir où en est le déménagement de la DSDEN de l'Ain.

M. le Secrétaire Général de l'Académie répond que la mise en sécurité sur les autres sites que le Rectorat (De Lassalle, DEC et Vénissieux) est en cours et sera présenté au budget 2026.

Concernant la DSDEN de l'Ain, la situation est complexe et suspendue suite à une décision de la préfecture.

Concernant le CIO de Villeurbanne, une piste sérieuse est envisagée pour déménager le CIO dans le même secteur afin de réduire le loyer (actuellement 100 000 € par an). Les travaux d'aménagement sont espérés sur le budget 2026.

M. Sapey soulève le problème des travaux effectués au rectorat pendant l'été sans information préalable de l'instance, ce qui constitue une modification des conditions de travail. Il cite l'exemple du secrétariat général qui a été réduit.

M. le Secrétaire Général de l'Académie rétorque qu'il ne s'agissait pas d'un déménagement mais d'un déplacement de cloisons, et que les agents sont toujours au-dessus de la norme en termes de surface.

M. Sapey fait la remarque qu'il y a eu beaucoup de déménagement sur l'année pour lesquels il n'y a pas eu de consultation de l'instance. (DOS, centre de gestion)

Mme De Saint Jean explique qu'il y a une différence entre les changements d'affectation de bureaux sans changement dans l'organisation du service (le secrétariat général).

Elle ajoute qu'il y a des réorganisations de service tel que le rattachement du centre de gestion qui aurait pu être annoncé en instance.

M. le Secrétaire Général de l'Académie rappelle que des efforts devront être faits sur tous les personnels afin de respecter les normes imposées par le Ministère.

Mme De Saint Jean ajoute que des espaces paliers sont désormais aménagés en bureaux pour optimiser les surfaces.

M. Sapey évoque la situation de la DSDEN 42, la RH de proximité, qui a déménagé sans consultation de l'instance.

M. Sapey rappelle le texte réglementaire et demande comment l'instance pourrait être saisie pour les prochains déménagements.

M. le Secrétaire Général de l'Académie explique qu'il y a une jurisprudence. Il y a un principe de droit général qui est l'impossibilité technique en terme de calendrier.

Il s'engage à ce que l'instance soit systématiquement consultée à l'avance lorsque cela est possible.

Mme De Saint Jean propose qu'un point sur les réorganisations soit fait à chaque séance.

M. Sapey demande à obtenir la jurisprudence.

M. le Secrétaire Général de l'Académie répond qu'il la transmettra. Il complète en précisant qu'il y a un principe de droit : quand on est dans l'impossibilité juridique de faire dans le calendrier imparti on est autorisé à informer de façon rétroactive.

Mme Leclercq quitte l'instance à 9h30.

## **2. Election du ou de la secrétaire de l'instance**

M. le Secrétaire Général de l'Académie précise avant de débiter ce point, qu'il n'est pas question d'évoquer durant cette instance une situation individuelle d'un collègue pour lequel des informations sont confidentielles. Un conseil de discipline a eu lieu l'année dernière.

Il rappelle les règles à savoir que chaque syndicat est en capacité de proposer le nom d'un secrétaire.

Il précise que les élections du secrétaire et du secrétaire adjoint seront séparées.

Si une égalité de voix devait avoir lieu, les règles sont floues mais il est demandé d'appliquer les règles des élections au sens large. La règle du bénéfice de l'âge devra compter.

Cette opération sera répétée pour le vote du secrétaire adjoint.

Mme De Saint Jean précise qu'après vérification dans les textes, le secrétaire doit être un représentant titulaire.

M. le Secrétaire Général de l'Académie complète en expliquant qu'un titulaire peut être élu pour le secrétaire adjoint.

Mme De Saint Jean explique que cela peut être une élection avec un vote formel soit une désignation s'il y a un accord global.

Elle rappelle qu'il y a que 8 des 10 sièges de pourvus.

M. le Secrétaire Général de l'Académie énumère les noms des présents : Mme Champenois (UNSA), Mme Pili (UNSA), Mme Latreille (UNSA), M. Romero (CGT), M. Sapey (CGT), Mme Berthon-Chabassier (FO), Mme Boulegrouh (UNSA), M. Jemour (UNSA), soit 2 en visio et 6 dans la salle.

Il demande la présentation des candidats.

Mme Champenois se présente pour l'UNSA Education pour le poste de secrétaire et M. Le bas pour le poste de suppléant.

M. le Secrétaire Général de l'Académie demande à FO et à la CGT s'ils présentent un candidat.

La réponse est négative.

M. le Secrétaire Général de l'Académie procède au vote pour Mme Champenois.

Pour : Mme Latreille, Mme Boulegrouh, M. Jemour, Mme Pili, Mme Champenois (5)

Contre : M. Romero, M. Sapey, Mme Berthon-Chabassier (3)

Abstentions : (0)

Pour le poste de suppléant :

M. le Secrétaire Général de l'Académie demande à FO et à la CGT s'ils présentent un candidat.

La réponse est négative.

M. le Secrétaire Général de l'Académie procède au vote pour M. Le Bas.

Pour : Mme Berthon-Chabassier, Mme Latreille, Mme Boulegrouh, M. Jemour, Mme Pili, Mme Champenois (6)

Contre : (0)

Abstention : M. Romero, M. Sapey (2)

Mme Champenois est désignée secrétaire de l'instance et M. Le bas est désigné secrétaire adjoint.

### **3. Validation du PV de la FSSSCT du 15/05/25 (sous réserve)**

Mme De Saint Jean explique que le PV n'est pas prêt.

Mme Champenois demande si c'est Mme De Marinis qui doit signer le PV en tant que secrétaire de l'instance à cette période.

Mme De Saint Jean répond par l'affirmative.

M. Sapey explique qu'il y a beaucoup de retard sur la rédaction des PV pour le CSA SA, et qu'il souhaiterait qu'il n'y ait pas autant de retard pour la FSSSCT SA.

Mme De Saint Jean répond que le maximum est fait et précise que des outils sont en cours d'élaboration pour rédiger les PV des instances plus vite.

### **4. Bilan de la cellule d'écoute VSS**

Mme Donil annonce que la cellule d'écoute a été lancée il y a un an, le premier bilan a été présenté.

Le bilan VSS comporte plusieurs parties :

- La une première partie rappelle certaines informations comme les définitions des VSS, le lancement, le fonctionnement, le protocole de la cellule d'écoute et la communication qui a pu être faite tout au long de l'année scolaire dernière.
- La seconde partie quantitative avec des statistiques portant sur un petit échantillon

Elle revient sur les chiffres, à savoir qu'il y a eu 16 signalements, 75% des personnes ont souhaité lever l'anonymat.

La majorité des signalements sont des agissements sexistes, (48%).

Les signalements ont eu lieu essentiellement dans le département du Rhône, (69%).

75% concernent les établissements scolaires.

Mme De Saint Jean ajoute que ces chiffres sont cohérents avec le nombre de personnels par département.

88% des signalements émanent des femmes

81% des personnes étaient des victimes

Mme Champenois demande s'il est possible de mettre le bilan à l'ordre du jour une fois par an.

Mme De Saint Jean répond qu'elle s'est engagée à le faire devant les différentes instances.

M. Le Bas demande à l'administration si elle a les chiffres des autres régions.

Mme De Saint Jean répond qu'elle n'a pas les chiffres des autres académies. Elle précise que chaque académie a mis en place ce dispositif avec des temporalités différentes.

Mme Berthon demande une explication sur le nombre de signalement qui concerne majoritairement des catégories A.

Mme De Saint Jean explique que les personnels enseignants sont de catégorie A et que cela explique ce nombre.

Mme Berthon indique qu'elle pensait que ce bilan était concentré sur les services académiques.

Mme De Saint Jean répond que ce bilan est global du fait de l'échantillon restreint.

Mme Pili demande comment l'information serait transmise sur ces faits concernant les SDJES de Clermont et de Grenoble.

Mme De Saint Jean répond que la communication a été faite sur tous les sites académiques. Elle posera la question aux secrétaires généraux des DSDEN.

Mme Berthon rajoute qu'il ne faudra pas oublier les personnels qui sont dans les DRAJES sur les autres sites que Lyon.

Mme De Saint Jean demande à M. Le Bas si des affiches sont mises à Clermont.

M. Le Bas répond que non et indique qu'il y a des problèmes d'affichage à Clermont. Il manque des panneaux notamment pour l'affichage syndical.

Mme De Saint Jean indique que Mme Donil se rapprochera de ses homologues de Clermont et de Grenoble pour se coordonner.

Mme Rivière demande quand est-ce que la cellule VDHA sera opérationnelle.

Mme De Saint Jean répond que c'est en cours.

M. Sapey demande à soumettre un avis :

*La CGT demande que l'article 40 du code pénal soit automatiquement saisi par l'administration avec l'accord de la victime dès lors que la saisie de la cellule d'écoute « violences sexistes et sexuelles » découlerait sur une enquête de l'administration.*

*La CGT demande également que la protection fonctionnelle soit accordée de façon automatique.*

M. le Secrétaire Général de l'Académie explique que le caractère automatique de la protection fonctionnelle est prévu par les textes dans certaines situations mais que selon certains cas il est analysé au cas par cas par le service du SIAJ.

Il continue sur l'article 40 qui renvoie à la responsabilité individuelle de chacun et par la responsabilité collective d'une organisation.

Mme De Saint Jean précise que lorsqu'il y a un fait grave, la hiérarchie de l'agent est au courant et elle fait l'article 40 à la place de la victime.

M. le Secrétaire Général de l'Académie indique qu'il serait plus enclin à dire qu'il faut absolument que l'institution s'engage à aider systématiquement la personne qui a recueilli la parole à faire l'article 40 et qu'elle l'assiste dans ce sens-là.

M. Sapey demande si l'article 40 a été saisi systématiquement lors des recueils de signalements.

Mme Donil répond que la majorité des situations relevait sur des agissements sexistes, et par conséquent l'article 40 n'a pas été déclenché.

Mme De Saint Jean précise que sur des situations plus graves, l'article 40 avait déjà été déclenché sur place.

M. Sapey demande pourquoi l'article 40 ne peut pas être saisi pour des agissements sexistes.

M. le Secrétaire Général de l'Académie répond que cela dépend de la caractérisation.

Mme De Saint Jean complète en expliquant que certaines situations relèvent des VDHA d'où la mise en place de ce dispositif.

Mme Champenois indique que leur interrogation portait sur le traitement des situations quelles qu'elles soient.

M. le Secrétaire Général de l'Académie indique que le Ministère a envoyé des circulaires sur la protection fonctionnelle précises sur les procédures avec la création du SDSA.

Il indique la création d'un poste supplémentaire au SIAJ, une catégorie A pour renforcer le service sur les demandes de protections fonctionnelles.

Mme Baltat interroge l'administration sur le cheminement de la réponse.

M. le Secrétaire Général de l'Académie explique que la saisine remonte au n+1, et le SIAJ centralise et analyse la situation.

Le SIAJ propose une réponse argumentée au le Secrétaire Général de l'Académie qui la signe. Une fois signée cela repart au SIAJ qui le transmet directement à l'intéressé avec copie au supérieur hiérarchique pour qu'il sache si la protection fonctionnelle a été accordée ou non.

Une réponse doit être apportée au personnel.

M. le Secrétaire Général de l'Académie demande à M. Sapey s'il maintient son avis vu les échanges qu'il y a eu.

M. Sapey maintient l'avis.

Vote : 3 voix « pour » 2 CGT et 1 FO, 0 voix « contre », 5 abstentions 5 UNSA

## **5. Validation du rapport de la visite de la DRAJES**

Mme De Saint Jean précise que cette visite a eu lieu début juillet en sa présence.

Elle demande si les membres ont des remarques sur le rapport.

Mme Berthon signale des problèmes d'accès au serveur à la DRAJES de Clermont. Elle demande où en est l'avancée des horaires des personnels administratifs de la DRAJES de Clermont.

Mme De Saint Jean répond que la DRASI vient d'être créée et que cette problématique sera réglée avec cette nouvelle direction.

M. le Secrétaire Général de l'Académie répond que Mme Chrétien, la SGRA, sera informée de cette question.

Mme Pili pointe le questionnaire qui n'est pas adapté aux visites de sites.

Elle indique que parmi les missions de la DRAJES, une mission a été oubliée.

Mme De Saint Jean explique que la présentation a été faite par le Directeur de la DRAJES et que la liste n'est pas exhaustive.

Mme Pili indique qu'il y a des incohérences dans la rédaction.

Mme De Saint Jean suggère que le paragraphe peut être enlevé du rapport.

Mme Pili demande quelle vocation a ce compte rendu.

Mme De Saint Jean explique qu'une fois acté en instance, ce rapport sera transmis au Directeur de la DRAJES qui devra le communiquer aux agents.

Mme Pili mentionne un mécontentement de la part des agents si ce paragraphe apparaît.

Mme De Saint Jean déclare que ce paragraphe sera retiré du rapport.

Mme Pili souhaiterait que le rapport mentionne que la salle de repos prise en photo est au 8<sup>ème</sup> étage.

Elle continue en précisant que certaines photos et commentaires peuvent être erronés car interprétés de manière générale.

Mme Rivière intervient en précisant qu'il y a des photos et commentaires négatifs à certains endroits, que la délégation a essayé d'être au plus juste de la visite.

Mme De Saint Jean et M. le Secrétaire Général de l'Académie expliquent que les commentaires sont accompagnés des photos et que ce rapport sert de constat.

Mme De Saint Jean insiste que le fait que le compte rendu de visite doit être conforme à ce qui a été vu durant la visite.

Mme Deroussin informe que des travaux seront faits par la Préfecture sur ce bâtiment.

M. le Secrétaire Général de l'Académie explique qu'il y a des préconisations qui relèvent du rectorat et d'autres non, notamment la flotte de véhicule électriques qui dépend des contraintes nationales.

Mme De Saint Jean indique que les modifications seront faites selon les échanges et demande à procéder au vote de ce rapport.

Contre : 0

Pour : 8

Abstention : 0

#### **6. Formation des membres**

Mme De Saint Jean explique que la mise en place de cette formation est en cours avec l'EAFC et l'INTEFP.

Cette formation sera faite fin 2025, début 2026.

Mme Champenois remercie Mme Collaudin pour l'accès au registre RSST et pour le travail fait sur cette formation.

M. Sapey demande à ce que les dates de la formation soient communiquées bien en amont pour leur organisation.

Mme Collaudin répond que cette information est prévue.

M. Sapey rappelle que cette formation aurait dû avoir lieu il y a trois ans.

#### **7. Calendrier des FSSSCT de l'année**

Parmi les dates proposées, la dernière date n'est pas cohérente avec la rédaction de la circulaire temps de travail.

Mme De Saint Jean informe les membres que cette date sera modifiée.

Les autres dates sont actées.

#### **8. Proposition d'un calendrier des visites de sites et lieux**

Mme Champenois évoque les trois sites dont elle avait parlé en groupe de travail :

- La DEC (69) en automne
- La DSDEN 42
- La circonscription de Péron et Valserhône (01)

Mme De Saint Jean demande à faire préciser le site de visite.

Mme Champenois répond les deux sites sur une journée.

Mme De Saint Jean rappelle que le temps de visite peut être plus ou moins long et qu'il ne faut pas que les agents se sentent frustrés.

M. Jemour intervient en expliquant qu'il serait difficile de visiter seulement Hénon et non De Lassalle.

M. Sapey rejoint les autres collègues en précisant qu'il faut visiter les deux sites.

M. le Secrétaire Général de l'Académie propose de faire la visite de la DEC sur une journée et demie, une visite d'un jour pour la DSDEN 42 et une visite d'une demi-journée pour la circonscription de Péron / Valserhône.

M. Sapey demande à fixer les dates pour la DEC avant la prochaine FSSSCT.

Mme Collaudin précise qu'une visite pourra se faire mi-novembre et la seconde en décembre.

Mme De Saint Jean demande aux membres d'acter les noms de la délégation.

M. Sapey demande les dates de visites de la DEC.

Mme De Saint Jean propose le mardi 18 novembre.

Délégation : M. Sapey ou Mme Rivière pour la CGT, pour FO Mme Berthon, pour UNSA Mme Champenois et M. Le Bas.

#### 9. Point d'information de la MGEN sur la protection sociale complémentaire (PSC)

Cette information est uniquement orale, il n'y aura pas d'envoi du diaporama.

Mme De Saint Jean précise qu'une communication est prévue et que cette intervention est un point d'information.

Mme DEMAREST présente le dispositif.

Mme De Saint Jean remercie Mme DEMAREST pour cette présentation.

Mme DEMAREST quitte l'instance à 12h10.

#### 10. Questions diverses

##### - Concernant le ménage :

*Les circonscriptions sont elles aussi en ménage trop superficiel, malgré la présence des QR Code. Sur les autres sites, il y a de l'amélioration et du positif qui est à souligner.*

M. le Secrétaire Général de l'Académie rappelle les contraintes budgétaires et indique que le nombre de passage va être réduit sur l'ensemble des sites.

- *Concernant les fontaines à eau à la DSDEN 69 et au Rectorat : les filtres n'ont pas été changés. Il est impossible d'avoir de l'eau chaude. Est-il possible qu'elles soient révisées ?*

M. le Secrétaire Général de l'Académie indique qu'un contrat de maintenance existe pour le changement des filtres et la révision.

- Concernant le télétravail :

*Pouvez-vous confirmer que la présence d'un jour férié dans la semaine n'impacte pas les jours de télétravail ? (ex : le mardi 11 novembre sera encadré de lundi et d'un mercredi télétravaillés pour certains agent. Il leur a été demandé de n'être en télétravail qu'une seule journée cette semaine-là)*

M. le Secrétaire Général de l'Académie répond que la circulaire du télétravail signée par Mme la rectrice précise qu'il faut une présence sur site 2 jours minimum.

- Concernant l'organisation du temps de travail :

*Est-il possible d'expliquer la mise en place de la nouvelle circulaire dans les CIO ? Cette circulaire suscite de nombreuses interrogations des collègues sur son application.*

M. le Secrétaire Général de l'Académie répond que les 20 min correspondent au temps de pause autorisé sur le temps de travail, 10 min le matin, 10 min l'après-midi sur les 7h30. La pause méridienne n'est pas comprise dans les 7h30 et dure au minimum 45 minutes.

M. Sapey explique qu'il ait demandé aux personnels de lisser ces 20 min sur leur journée.

M. le Secrétaire Général de l'Académie répond qu'une vérification sera faite.

- *Il y a eu de nombreux déménagements dans les locaux : bureau secrétariat SGA, DOS, situation de la RH de proximité du 42 pour lesquels les représentants des personnels n'ont pas été au courant.*

M. le Secrétaire Général de l'Académie répond que cette question a été évoquée en début d'instance. Il informe les membres de la création d'un nouveau poste auprès de Mme Perrayon : adjointe du pôle organisation et performance scolaire et financière.

Et il indique que Mme Wolf DRH adjointe, qui était Directrice du recrutement l'année dernière est dorénavant DRH adjointe à temps plein sans charge de service. Mme Felpin qui était Directrice adjointe du recrutement devient Directrice du recrutement.

Il informe les membres que tout dépassement que ce soit sur HT2 ou T2 constaté au 31 décembre de chaque année sera à déduire de la dotation de l'année d'après.

- *Situation DAPA*

Mme De Saint Jean informe qu'il y a eu une audience en juin 2025 et que la situation est en train d'être traitée avec Mme Ancer.

- *Situation du service SNU, que va devenir la DBF 5 ?*

M. le Secrétaire Général de l'Académie explique que les décisions ne sont pas prises malgré l'annonce du Gouvernement. Aucune directive du Ministère sur les postes et sur les personnes qui travaillent à la DBF.

Mme De Saint Jean intervient en précisant que les personnels qui travaillent pour le SNU ne sont pas uniquement à la DBF, mais également au SDJES, à la DPATSS, et à la DRAJES.

- *Lors d'une récupération pour un agent travaillant sur 4,5 jours il doit déposer 8h20 sauf que le compteur tipi (en heures supplémentaires) autorise que 7h30.*

M. le Secrétaire Général de l'Académie répond que le secrétariat général reçoit une liste de la DRASI en début de mois et fait une manipulation pour créditer les 50 min dans les heures supplémentaires des agents concernés.

- *Quelle est la situation d'anciens chefs d'établissements qui sont nommés au rectorat ? Où sont-ils ? Ont-ils des agents sous leur responsabilité ?*

M. le Secrétaire Général de l'Académie précise qu'il faut distinguer deux choses ; ceux qui ont le statut de chef d'établissement mais qui occupent des postes administratifs, et il y a ceux qui sont en surnombre en attendant une décision. Ils sont chargés de mission donc pas en position d'encadrement.

Le Dr Imler-Weber rappelle que la campagne de vaccination contre la grippe pour les personnels du Rectorat et des DSDEN.

M. le Secrétaire Général de l'Académie remercie les membres pour leur présence et les échanges. L'instance se termine à 13h.

La secrétaire de la FSSSCT SA



Cécile CHAMPENOIS

Le président de l'instance  
Le secrétaire Général de l'Académie



Olivier CURNELLE

La délégation de l'UNSA Education, pour gagner du temps, ne citera qu'une ignominie issue du document « Procès-verbal du groupe de travail FSSSCT SA – version 23 septembre 2025 : « l'UNSA propose une personne au secrétariat de la FSSSCT qui a défendu un agresseur et qui a été stigmatisant envers les victimes ».

Ces propos mensongers et calomnieux n'abuseront que leurs auteurs : l'UNSA Education telle que représentée dans cette instance a la confiance des électrices et électeurs qui ne risquent pas d'être abusés par de telles inepties.

Tout de même, quel curieux attelage syndical qui se positionne de lui-même sur le terrain des violences sexistes et sexuelles qu'il prétend dénoncer ! Quel curieux attelage qui monte fébrilement et de toutes pièces une histoire à dormir debout pour tenter de compromettre une représentante irréprochable et de mettre en cause toute une fédération... dans une manœuvre de pure discrimination syndicale !

Nous avons trop de respect pour les personnels qui nous honorent majoritairement de leur confiance et pour les travaux de cette instance pour nous compromettre plus durablement dans des échanges de caniveau.

Aussi, malgré ces attaques indignes et après cette mise au point, aborderons-nous cette séance dans l'esprit de responsabilité constructive qui nous unit et dans le respect de nos interlocuteurs.

UNSA Education, formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du CSA spécial académique de Lyon, le 1<sup>er</sup> octobre 2025.



Mesdames, Messieurs les membres de l'administration,

Cher-e collègue,

Cette nouvelle année démarre finalement et malheureusement comme les précédents.

En 2023, nouvelle année scolaire, nouveau ministre.

En 2024, nouvelle année scolaire, nouveau ministre.

En 2025, nouvelle année, et pas de ministre.

Depuis le début du quinquennat nous ne comptons même plus le nombre de ministre de l'éducation nationale.

Puisque même si le jeu des chaises musicales implique directement nos ministres, bien heureusement les collègues, nos collègues restent toujours en poste et permettent à notre institution publique de fonctionner correctement. Avec ou sans ministre, même avec une ministre démissionnaire, nous garantissons la continuité du service public de l'éducation nationale.

Cette année encore nous ne pouvons que constater le gel des salaires des fonctionnaires et des contractuels.

Cette année, encore, nous pouvons que constater les dégradations des conditions de travail en ce début de rentrée scolaire, et plus particulièrement dans les services RH :

- Dep-ief
- Dipe
- Etc avec des ordres et des contre-ordres

L'administration met en difficulté ces agents dans leur quotidien et ne peuvent rendre un service public optimal aux usagers :

- Attestation fin de contrat
- Agents non affectés
- Vérification de la paie

Certains collègues sont déjà épuisés, horaire à rallonge, travail fait, défait, refait.

D'autres points seront abordés au long de cette instance.

Mais nous ne pouvons terminer cette déclaration liminaire sans parler de ce qui va se dérouler ensuite : le vote du secrétariat de la f3sct.

Nous sommes obligés de remettre de l'ordre dans les propos de certains élu-es, non la cgt ne court pas après le secrétariat de la f3sct. Par contre la cgt défendra hier, aujourd'hui et demain les victimes des violences sexistes et sexuelles.

Ce qui est en train de se passer est grave.

Notre rôle de mandaté en instance F3SCT nous impose d'être exemplaire dans notre mandat mais aussi dans notre comportement et agissement.

Notre représentation est collective et le message que notre instance va envoyer aux collègues ne va pas être positive.

Chaque organisation syndicale est responsable des agissements de ses élu-es.



La CGT saura prendre ses responsabilités face au résultat de ce vote au combien important.

